

dans les circonstances, était d'appuyer la politique laitière du gouvernement actuel, et non pas les demandes répétées des membres de l'UCC de la province de Québec.

Il a oublié qu'il était un cultivateur pour penser qu'il était député libéral et c'est ce que je conclus de son discours. S'il n'était pas député et s'il était attaché à l'UCC de la province de Québec, il aurait prononcé un tout autre discours, relativement à l'agriculture et à la politique laitière du gouvernement plus particulièrement.

Quand le député de Nicolet-Yamaska dit, par exemple:

En 1957, sur ma propre ferme, je vendais les cent livres de lait \$2.90; pour une production de 300,000 livres de lait...

Monsieur l'Orateur, le député est très bien au courant du fait que les cultivateurs qui produisent 300,000 livres de lait par année, dans la province, sont relativement peu nombreux. Au fait, nous rencontrons surtout des cultivateurs qui atteignent une production de 100,000, 135,000 ou 150,000 livres de lait.

Produire 300,000 livres de lait, monsieur l'Orateur, cela veut dire un troupeau de vaches laitières d'environ 55 à 65; cela veut aussi dire une grosse ferme. Et même si le député réalisait, sur sa propre ferme, un revenu brut, non pas un revenu net, de \$3,700, il sait fort bien que son indemnité de \$18,000 par année, comme député, lui demande beaucoup moins de travail que le troupeau de vaches laitières qu'il devait entretenir pour produire 300,000 livres de lait qui ne lui rapportent qu'un revenu brut de \$3,700 dans un an.

Monsieur l'Orateur, le député continue:

De 1963 à 1966, sous une administration qui a peut-être compris les problèmes de l'Est du Canada et de l'industrie laitière canadienne, je pouvais vendre le lait à \$4 les cent livres, pour une production de 300,000 livres de lait, cela veut dire que je pouvais toucher un revenu de \$12,000.

Or, ce revenu de \$12,000, encore là, est un revenu brut. Mais quels sont les cultivateurs de la province de Québec qui touchent un revenu brut de \$12,000? Où sont-ils? Peut-être que l'honorable député de Nicolet-Yamaska, lui, touchait ce montant, mais encore là, c'était un revenu brut. Il fallait acheter des tracteurs, un petit camion, entretenir cette ferme-là, voir à l'entretien de son troupeau, la nourriture, etc.

Or, dimanche dernier, j'étais à Québec et je rencontrais un cultivateur de Joly, dans la circonscription de Lotbinière, dont la production laitière atteint 138,000 livres par année. Le cultivateur en question, qui est un cultivateur bien classé, qui est considéré comme un gros agriculteur de la province, réalisait un revenu brut de cinq mille huit cent quelques dollars, pour une période d'un an.

[M. Caouette.]

• (2.40 p.m.)

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, lorsque le député de Nicolet-Yamaska soutient...

M. Florian Côté (Nicolet-Yamaska): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur, mais l'Association professionnelle des cultivateurs prétend qu'un bon cultivateur doit produire environ de 175,000 à 200,000 livres de lait...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. L'honorable représentant de Ville-neuve.

[Français]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je comprends que l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Côté) croit qu'un bon agriculteur devrait produire 160,000, 170,000 ou 175,000 livres de lait, mais les faits demeurent les faits.

Dans la circonscription de Lotbinière, ceux qui produisent 150,000 livres de lait sont considérés comme de véritables producteurs laitiers.

Chez moi, dans ma région, nous avons des cultivateurs qui produisent 200,000 livres de lait, nous en avons qui en produisent 150,000 livres, mais nous en avons aussi qui ne produisent que 75,000 livres de lait.

Or, selon la politique récente du gouvernement, un cultivateur n'obtiendra absolument rien pour toute augmentation au delà de son contrat de l'an passé ou de la production qu'il a atteinte l'an passé. Et le député de Nicolet-Yamaska va approuver le gouvernement de présenter une mesure législative comme celle-là à la Chambre des communes, au détriment des agriculteurs et au détriment de l'augmentation de la production au Canada.

Monsieur l'Orateur, je maintiens que le député de Nicolet-Yamaska parle ici comme un député «partisan» du parti libéral et non pas comme un agriculteur, au nom des agriculteurs de la province de Québec.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, il m'a été donné de rencontrer les autorités de l'Union catholique des cultivateurs, et quand le député dit que les cultivateurs s'organisent pour venir à Ottawa, le 24 mai prochain, non pas pour blâmer le gouvernement, mais pour l'approuver, je lui dis qu'il est dans l'erreur. Les gens de l'UCC que j'ai rencontrés viennent ici le 24 mai parce qu'ils ne sont pas satisfaits de la politique laitière du gouvernement actuel.

De plus, quand le député dit que si les cultivateurs réclamaient \$6—et cela, c'est sérieux—certains députés se lèveraient pour demander \$6; si les cultivateurs demandaient